



Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames, messieurs les membres du CTM,

Secrétaire académique du syndicat A&I-UNSA de l'académie de Lille, je me présente à vous en qualité de rapporteur des travaux des secrétaires académiques de notre syndicat concernés par le projet de coordination interacadémique au sein de leurs académies. La réflexion que je vais vous présenter est reprise à son compte par notre fédération et notre union.

La réforme territoriale est d'abord une question politique. Elle pose, en particulier, le problème de la place de l'Education Nationale dans ce nouveau territoire recomposé. De ce point de vue, le projet de décret présenté en CTM **apporte une réponse** en créant le Recteur de Région Académique, entité politique qui sera en capacité de porter de manière audible et unique notre voix face à de nouveaux présidents de régions et des préfets aux pouvoirs renforcés.

Le projet de décret présenté en CTM ouvre la possibilité de création de services interacadémiques et la mutualisation des moyens entre les services des académies. Cette nouvelle organisation, quelle qu'en soit la forme, va avoir un impact jamais connu sur les personnels et la définition de leurs missions.

Nous attendons de vous d'agir sur plusieurs points :

### **1) Rendre lisibles les choix politiques d'organisation**

Il faudra, le plus rapidement possible, donner aux personnels une vision claire de la nouvelle organisation et leur donner des assurances sur leur maintien dans l'emploi. Nous ne sommes pas opposés à l'adaptation de notre organisation administrative à l'évolution de la société, du périmètre de l'action publique et des besoins de l'utilisateur, mais nous ne voulons pas que cette évolution se fasse au détriment des administratifs des services déconcentrés.

Dans ce nouveau contexte organisationnel, une nouvelle entité administrative est créée, le service interacadémique. Il est imposé, pour le contrôle budgétaire des établissements publics de l'ESR. Il sera nécessaire dans les domaines de compétence requérant une coordination avec la région ou le préfet de région. Il faudra répondre rapidement à la question de sa mission, de son organisation, de son pilotage et de sa liaison avec les autres services académiques.

Le décret prévoit aussi la création de services interrégionaux. Leur mise en œuvre nous semble présenter le risque de créer des superstructures centralisatrices ayant pour mission des prestations

de services interterritoires plutôt que de répondre à la mise en œuvre d'une politique éducative unique sur plusieurs territoires.

## **2) Se donner les moyens d'accompagner le changement**

Des décisions d'organisation inter-académique vont être prises, sous la forme d'un renforcement des mutualisations des moyens des services académiques. Il faudra, à cette occasion, inventer un autre mode de fonctionnement administratif.

Cela va impliquer d'inventer un mode d'accompagnement de ce changement. Pour que notre système puisse s'adapter à sa nouvelle organisation, il faudra décrire l'organisation et les missions, et se donner les moyens techniques, matériels, humains et de contenu professionnel de faire évoluer les missions et les compétences.

Cette nouvelle organisation doit se faire avec les personnels. Sans eux, elle est vouée à l'échec. Il faut bien prendre en compte les interrogations et l'angoisse naissante des personnels concernés.

Comme cela était proposé dans l'éventualité de fusion d'académies avant les vacances d'été, nous voulons que soit privilégié le maintien géographique dans l'emploi, mais aussi la mobilité fonctionnelle. Nous proposons qu'une charte décrivant les engagements réciproques, le calendrier des opérations et les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement lie les personnels et le Recteur de Région Académique.

Dans le cas d'une mobilité forcée, nous demandons qu'une compensation financière d'accompagnement puisse être envisagée, sur le modèle de celle accompagnant la réforme de la carte des administrations régionales de l'Etat.

## **3) Définir le niveau administratif infra-académique**

La réforme territoriale crée de nouveaux territoires régionaux et de nouvelles régions académiques.

Si le nouveau système de décision politique est bien défini par le décret présenté ici, la mise en œuvre des choix politiques dans tous les territoires redéfinis reste à préciser. La dimension de ces nouveaux territoires va obliger à repenser une organisation proche du territoire et de ses usagers. Pour cela, il est certain qu'il faudra réinventer le niveau infra-académique comme système de mise en œuvre des choix politiques académiques **et** inter-académiques.

Cette nécessaire organisation infra-académique ne doit pas être confondue avec une simple départementalisation. Elle devra faire l'objet d'un dialogue social réel dans les académies.

## **4) Concevoir une nouvelle forme de dialogue social**

La forme actuelle du dialogue social est maintenant inadaptée au territoire de la région académique, en particulier lorsqu'il aura à traiter de l'organisation des services interacadémiques. Nous demandons que soient identifiés et structurés des lieux de dialogue social permettant un traitement uniforme des personnels sur tout le territoire de la région académique.

Sur la gestion des personnels, leur traitement RH, leur mobilité ou leur rémunération indemnitaire, il n'est pas acceptable que des personnels concourant au même service interacadémique puissent faire l'objet d'une gestion différenciée en fonction de leur académie de référence. Un niveau de CAPA communes doit-être envisagé pour traiter de cette question.

Sur les questions plus politiques relevant du niveau de la région académique et des choix de pilotage de son recteur, il faudra envisager un CTA commun qui pourra traiter des orientations politiques de la région académique requérant une coordination avec la région ou le préfet de région, ainsi que de toutes les questions relevant de l'organisation interacadémique.

Pour toutes les questions relevant de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, un CHSCTA devra être mis en œuvre pour traiter des problématiques relevant de la région académique.

### **En conclusion,**

La réforme de l'Etat est maintenant pleinement engagée. L'Etat se réforme comme territoire, avec ici la définition des modalités d'organisation et de coordination interacadémiques. L'Etat se réforme aussi comme employeur, par la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière Rémunération et du RIFSEEP.

Cette réforme de l'Etat est bien comprise dans la nécessité de s'adapter à de nouveaux territoires et à une redéfinition des compétences des présidents de région et des préfets. Il fallait que la politique de l'Education Nationale, et que le recteur puissent être entendus sur le territoire de la région académique. C'est chose faite avec ce projet de décret.

Reste maintenant à mettre en œuvre les domaines de compétence partagés, et à faire évoluer l'outil administratif pour qu'il s'adapte à sa nouvelle mission et à son nouveau territoire. Les **personnels** sont d'une grande qualité professionnelle. Ils sauront faire face, comme à leur habitude, à ces nouveaux enjeux.

Encore faut-il qu'ils soient entendus, respectés, et que ce changement s'accompagne d'une véritable politique d'accompagnement au changement. Les temps ont changé. Les personnels n'accepteront pas de s'adapter à ces changements s'ils ne sont pas expliqués et compris, et s'ils ne sont pas accompagnés des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission et d'une véritable politique RH.